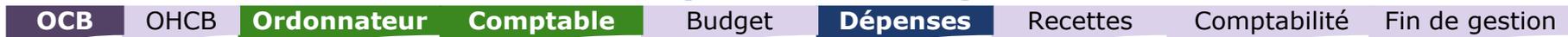


Les objets de gestion : (DP) la demande de paiement - cas standard - Emission et prise en charge



Principes

- Elle matérialise l'ordre donné par l'ordonnateur à l'agent comptable de prendre en charge une dépense)
- Elle porte les imputations de comptabilité budgétaire et générale issues de l'EJ et du SF et se rapporte à des opérations aboutissant à un flux financier avec écritures budgétaires et de comptabilité générale.

Cas de gestion

- La demande de paiement résulte dans la plupart des cas de la liquidation d'une ou plusieurs factures, ou autres types de pièces associées à la dépense : avances, avoirs, acomptes, etc.

Rôles et responsabilités

Ordonnateur

Hors service facturier : Il **saisit et valide** la demande de paiement

En service facturier : **Aucune action** ~~Ø~~

Comptable

Hors service facturier : Il **prend en charge** la demande de paiement (contrôles et validation)

En service facturier : Il **établit et prend en charge** la demande de paiement

Impacts dans les comptabilités

Comptabilité budgétaire

Aucun impact ~~Ø~~

Comptabilité générale

Quelque soit le mode (avec ou sans service facturier), la prise en charge de la DP donne lieu à une écriture en **comptabilité générale**, au débit d'un compte de **facture non parvenue (408*)** et au crédit d'un **compte de tiers (40*)**

Conséquences dans les tableaux

Liasse budgétaire en prévision/exécution

Pas de conséquence ~~Ø~~

Remontées infocentre mensuelles

Impact sur les **comptes de tiers** visualisé sur :
- Balance des comptes

Remontée infocentre du compte financier

Impact sur les comptes de **charge ou d'immobilisation** et sur les **comptes de tiers (balance)** visualisé sur :
- Bilan
- Balance définitive des comptes